



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Monuments historiques

Question écrite n° 45794

### Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de la culture sur les crédits affectés au patrimoine monumental dans le cadre de la loi de finances pour 1997. Il est incontestable que la maîtrise des dépenses publiques est une nécessité incontournable. Toutefois, il s'étonne que, contrairement aux engagements pris lors du vote de la loi de programme du 31 décembre 1993, le budget 1997 soit prévu en nette régression. Il faut se rappeler que le patrimoine français a une forte influence sur le tourisme et qu'il génère, pour ce secteur important de notre économie, près de 60 milliards de francs. En conséquence, il aimerait connaître les raisons qui ont motivé cette mesure.

### Texte de la réponse

Les perspectives budgétaires pour 1997 telles qu'elles résultent du projet de loi de finances, avec l'étalement sur une année supplémentaire de l'exécution de la loi de programme sur le patrimoine, s'inscrivent dans la politique générale de réduction des déficits rendue nécessaire par la situation actuelle des finances publiques. Afin de réduire l'impact de ces dispositions budgétaires sur le volume des travaux de restauration, le ministère de la culture met en œuvre une série de mesures visant à accroître l'efficacité de la dépense publique dans ce secteur d'activités. Ces mesures ont pour premier objectif de mobiliser des autorisations de programme ouvertes depuis plusieurs années et qui, par suite de retards pris par le lancement effectif des opérations correspondantes, n'ont pu être engagées à ce jour. Elles visent d'autre part à accélérer l'engagement des crédits ouverts en 1996 et de ceux qui le seront en 1997. Les effets de la baisse des dotations budgétaires sur les entreprises de restauration et sur l'emploi dans ce secteur d'activités devraient être sensiblement compensés grâce à cette action résolue de dynamisation de la gestion des crédits.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacquat Denis](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45794

**Rubrique :** Patrimoine

**Ministère interrogé :** culture

**Ministère attributaire :** culture

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 décembre 1996, page 6240

**Réponse publiée le :** 23 décembre 1996, page 6737